## Les Professionnels de santé libéraux s'unissent pour faire respecter le Libre choix du patient\*



Avec le soutien des URPS PACA (Union Régionale des Professionnels de Santé) :





















<sup>\*</sup> Dans le cadre des droits et des devoirs de chacun.

<sup>\*\*</sup> Article L.1110-8 du CSP, loi 2002-303.